

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 NOVEMBRE 2017

Date	Intitulé	N°			
09/11/17	Adoption du procès-verbal du Conseil municipal du 27 septembre 2017	D	2017	-	120
	Modification de la composition des cinq commissions permanentes	D	2017	-	121
	Délégation de Service Public pour l'exploitation et la gestion de la fourrière animale – Choix du délégataire	D	2017	-	122
	Convention de mise à disposition des données de la Chambre d'Agriculture du Rhône	D	2017	-	123
	Décision modificative n°2 – Budget principal	D	2017	-	124
	Décision modificative n°1 – Budget annexe M4	D	2017	-	125
	Avenant n°2 au marché n°S-13-36 : « Assurances » – Lot n°3 : « Assurance des véhicules à moteur et des risques annexes »	D	2017	-	126
	Création d'une provision pour risques et charges dans l'affaire Paprec / Ville de Chassieu / TLPE 2016	D	2017	-	127
	Adhésion au groupement de commandes du SIGERLy concernant le géo-référencement des réseaux électriques souterrains	D	2017	-	128
	Subvention exceptionnelle accordée à certains territoires d'Outre-mer suite aux passages des ouragans Irma et Maria	D	2017	-	129

# Ville de Chassieu

## DÉLIBÉRATION

**L'an deux mille dix sept, le neuf novembre à 18h30**

**Nombre de Conseillers en exercice : 29**

**Votants : 28**

Le Conseil municipal de CHASSIEU s'est réuni en session ordinaire,  
À l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques SELLÈS, *Maire*

Date de convocation : 03/11/2017

Présents : Jean-Jacques SELLÈS, Gérard ARNAUD, Marie-Claude CLOUZEAU, Laurent PRIMAULT, Alain MUTZIG, Sylvaine COPONAT, Patricia LASANTÉ, Jean-Pierre DANGLEHANT, Annie LORNAGE, Geneviève BARBERON, Dominique ERSTER, Bernard DECHENAU, Christiane PASCAL, Thierry GARDETTE, Colette ARCHIMBAUD-GACHE, Michel POËT, Brigitte SORY, Alain CHAPPELLE, Françoise RITTER, Jean-François LEONE, Marie-Agnès CHAPGIER, Camélia RESSIER, Joëlle PERCET.

Absent(es) excusé(es) : Patricia MUR donne pouvoir à Alain MUTZIG, Annie CHAUVE donne pouvoir à Michel POËT, Nicolas CLAISSE donne pouvoir à Jean-Pierre DANGLEHANT, Sabrina REINHART donne pouvoir à Jean-Jacques SELLÈS, Anna AGOSTINHO GABRIEL donne pouvoir à Gérard ARNAUD.

Jean-François ABATE (pas de pouvoir)

Secrétaire de séance : Gérard ARNAUD

**Objet : Adoption du procès-verbal du Conseil municipal du 27 septembre 2017**

**Délibération n° : 2017\_120**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable de la Municipalité en date du 09 octobre 2017,

Vu l'avis favorable de la Commission Ville institutionnelle et fonctionnelle en date du 23 octobre 2017,

Vu le procès-verbal annexé à la présente,

Considérant que Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil municipal le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du mercredi 27 septembre 2017 ;

Considérant que ce projet a été adressé aux conseillers municipaux le mardi 17 octobre 2017 ;

Considérant que Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à formuler leurs observations ;

Envoyé en préfecture le 13/11/2017

Reçu en préfecture le 13/11/2017

Affiché le **14 NOVEMBRE 2017**

ID : 069-216902718-20171109-D2017\_120-DE

Compte tenu des observations,

Le Conseil municipal :

**Adopte**, après en avoir délibéré, le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du mercredi 27 septembre 2017.

après avoir délibéré par :

- **24 voix POUR**

- **4 ABSTENTIONS**

*Brigitte SORY*

*Alain CHAPELLE*

*Françoise RITTER*

*Jean-François LEONE*

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.

Pour copie conforme,

En mairie, le 13 novembre 2017

**Télétransmise à la Préfecture du Rhône et rendue exécutoire le : 13 novembre 2017**

Jean-Jacques ~~SELLÈS~~



Le Maire  
Conseiller Métropolitain délégué au Sport

## DÉLIBÉRATION

**L'an deux mille dix sept, le neuf novembre à 18h30**

**Nombre de Conseillers en exercice : 29**

**Votants : 28**

Le Conseil municipal de CHASSIEU s'est réuni en session ordinaire,  
À l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques SELLÈS, *Maire*

Date de convocation : 03/11/2017

Présents : Jean-Jacques SELLÈS, Gérard ARNAUD, Marie-Claude CLOUZEAU, Laurent PRIMAULT, Alain MUTZIG, Sylvaine COPONAT, Patricia LASANTÉ, Jean-Pierre DANGLEHANT, Annie LORNAGE, Geneviève BARBERON, Dominique ERSTER, Bernard DECHENAU, Christiane PASCAL, Thierry GARDETTE, Colette ARCHIMBAUD-GACHE, Michel POËT, Brigitte SORY, Alain CHAPELLE, Françoise RITTER, Jean-François LEONE, Marie-Agnès CHAPGIER, Camélia RESSIER, Joëlle PERCET.

Absent(es) excusé(es) : Patricia MUR donne pouvoir à Alain MUTZIG, Annie CHAUVE donne pouvoir à Michel POËT, Nicolas CLAISSE donne pouvoir à Jean-Pierre DANGLEHANT, Sabrina REINHART donne pouvoir à Jean-Jacques SELLÈS, Anna AGOSTINHO GABRIEL donne pouvoir à Gérard ARNAUD.

Jean-François ABATE (pas de pouvoir)

Secrétaire de séance : Gérard ARNAUD

**Objet : Modification de la composition des cinq commissions permanentes**

**Délibération n° : 2017\_121**

Vu l'article L.2121-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le règlement intérieur du Conseil municipal,

Vu l'avis favorable de la Municipalité en date du 09 octobre 2017,

Vu l'avis favorable de la Commission de travail spécifique au règlement intérieur du Conseil municipal en date du 23 octobre 2017,

Considérant que le Conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les projets soumis au Conseil ;

Considérant que lors de son installation en 2014, le Conseil a créé quatre commissions thématiques permanentes et une commission chargée du règlement intérieur, dont la composition respectait le principe de la représentation proportionnelle des différentes tendances siégeant en son sein ;

Considérant que, dans les communes de plus de 3 500 habitants, le Conseil a l'obligation de procéder à la modification des commissions lorsque celles-ci n'assurent plus la représentation proportionnelle des différentes tendances en son sein ;

Considérant que, suite à l'installation de deux nouveaux conseillers municipaux, Madame Françoise RITTER et Monsieur Jean-François LEONE, il convient de délibérer pour leur permettre de siéger dans lesdites commissions ;

Considérant la démission de Mesdames Geneviève BARBERON, Sylvaine COPONAT, Colette GACHE, Christiane PASCAL, Patricia LASANTÉ et Monsieur Laurent PRIMAULT de la liste « Chassieu notre ligne de Ville » intervenue le 10 octobre 2017.

Considérant la démission de Monsieur Dominique ERSTER de la liste « Chassieu notre ligne de Ville » intervenue le 11 octobre 2017.

Considérant la création d'un nouveau groupe dénommé « Tous pour Chassieu » et composé de Mesdames Geneviève BARBERON, Sylvaine COPONAT, Colette GACHE, Christiane PASCAL, Patricia LASANTÉ et Messieurs Laurent PRIMAULT et Dominique ERSTER en date du 16 octobre 2017.

Considérant qu'il convient donc de recomposer les commissions afin d'assurer une représentativité conforme aux obligations légales ;

Considérant qu'avec 29 élus, sur la base de onze membres par commission, la répartition la plus représentative conduirait à quatre sièges pour la liste « Chassieu notre ligne de Ville », deux sièges pour la liste « Tous pour Chassieu », deux sièges pour la liste « Chassieu naturellement », un siège pour la liste « Chassieu, agir local » et un siège pour chacune des deux conseillères non-inscrites ;

Le Conseil municipal :

**Abroge** la délibération n°D2017-59 relative à la modification des cinq commissions permanentes ;

**Maintient** la création de cinq commissions permanentes, chargées d'étudier les projets soumis au Conseil et actualisées comme suit :

- **Chassieu, Ville solidaire** traitant les domaines suivants :
  - les affaires sociales et la solidarité,
  - la famille,
  - le handicap,
  - le logement.
  
- **Chassieu, Ville institutionnelle et fonctionnelle** traitant les domaines suivants :
  - les finances, la fiscalité et le contrôle de gestion,
  - les ressources humaines,
  - le service à la population,
  - les nouvelles technologies,
  - les marchés publics,
  - les compétences et relations institutionnelles.

• **Chassieu, Ville harmonieuse** traitant des domaines suivants :

- l'urbanisme,
- le domaine communal,
- l'environnement et le développement durable,
- les transports,
- les travaux et la voirie,
- l'accessibilité,
- le développement économique et le commerce,
- la sécurité.

• **Chassieu, Ville active** traitant les domaines suivants :

- l'éducation, le périscolaire et la restauration collective,
- la jeunesse,
- l'intergénérationnel,
- les affaires culturelles,
- les sports,
- la vie associative,
- le jumelage.

• **Commission du règlement intérieur** traitant de l'élaboration et des modifications du règlement intérieur du Conseil municipal.

**Maintient** à onze le nombre de membres dans chaque commission municipale ;

**Choisit** le vote au scrutin public ;

**Procède** à la désignation des membres des cinq commissions permanentes comme indiqué ci-après, pour la durée du mandat en cours :

### **1. Chassieu, Ville solidaire**

#### **Chassieu notre ligne de Ville**

- Le Maire, Monsieur Jean-Jacques SELLÈS
- La conseillère municipale déléguée, Madame Patricia MUR
- La conseillère municipale déléguée, Madame Annie CHAUVE
- Le conseiller municipal, Monsieur Michel POËT

#### **Tous pour Chassieu**

- La cinquième adjointe, Madame Sylvaine COPONAT
- La conseillère municipale déléguée, Madame Geneviève BARBERON

#### **Chassieu naturellement**

- La conseillère municipale, Madame Brigitte SORY
- La conseillère municipale, Madame Françoise RITTER

#### **Chassieu, agir local**

- La conseillère municipale, Madame Joëlle PERCET

#### **Conseiller(è)s non-inscrit(e)s**

- La conseillère municipale, Madame Camélia RESSIER
- La conseillère municipale, Madame Marie-Agnès CHAPGIER

## **2. Chassieu, Ville institutionnelle et fonctionnelle**

### **Chassieu notre ligne de Ville**

- Le Maire, Monsieur Jean-Jacques SELLÈS
- Le premier adjoint, Monsieur Gérard ARNAUD
- Le quatrième adjoint, Monsieur Alain MUTZIG
- Le septième adjoint, Monsieur Jean-Pierre DANGLEHANT

### **Tous pour Chassieu**

- La conseillère municipale, Madame Christiane PASCAL
- La conseillère municipale, Madame Colette ARCHIMBAUD-GACHE

### **Chassieu naturellement**

- Le conseiller municipal, Monsieur Alain CHAPELLE
- Le conseiller municipal, Monsieur Jean-François LEONE

### **Chassieu, agir local**

- La conseillère municipale, Madame Joëlle PERCET

### **Conseiller(è)s non-inscrit(e)s**

- La conseillère municipale, Madame Camélia RESSIER
- La conseillère municipale, Madame Marie-Agnès CHAPGIER

## **3. Chassieu, Ville harmonieuse**

### **Chassieu notre ligne de Ville**

- Le Maire, Monsieur Jean-Jacques SELLÈS
- La huitième adjointe, Madame Annie LORNAGE
- Le conseiller municipal délégué, Monsieur Bernard DECHENAU
- La conseillère municipale déléguée, Madame Annie CHAUVE

### **Tous pour Chassieu**

- Le troisième adjoint, Monsieur Laurent PRIMAULT
- Le conseiller municipal, Monsieur Dominique ERSTER

### **Chassieu naturellement**

- Le conseiller municipal, Monsieur Alain CHAPELLE
- Le conseiller municipal, Monsieur Jean-François LEONE

### **Chassieu, agir local**

- La conseillère municipale, Madame Joëlle PERCET

### **Conseiller(è)s non-inscrit(e)s**

- La conseillère municipale, Madame Camélia RESSIER
- La conseillère municipale, Madame Marie-Agnès CHAPGIER

#### **4. Chassieu, Ville active**

##### **Chassieu notre ligne de Ville**

- Le Maire, Monsieur Jean-Jacques SELLÈS
- La deuxième adjointe, Madame Marie-Claude CLOUZEAU
- Le septième adjoint, Monsieur Jean-Pierre DANGLEHANT
- La conseillère municipale déléguée, Madame Patricia MUR

##### **Tous pour Chassieu**

- La sixième adjointe, Madame Patricia LASANTÉ
- La conseillère municipale, Madame Christiane PASCAL

##### **Chassieu naturellement**

- La conseillère municipale, Madame Brigitte SORY
- Le conseiller municipal, Monsieur Jean-François LEONE

##### **Chassieu, agir local**

- La conseillère municipale, Madame Joëlle PERCET

##### **Conseiller(è)s non-inscrit(e)s**

- La conseillère municipale, Madame Camélia RESSIER
- La conseillère municipale, Madame Marie-Agnès CHAPGIER

#### **5. Commission du Règlement Intérieur**

##### **Chassieu notre ligne de Ville**

- Le Maire, Monsieur Jean-Jacques SELLÈS
- Le premier adjoint, Monsieur Gérard ARNAUD
- Le quatrième adjoint, Monsieur Alain MUTZIG
- La conseillère municipale, Madame Sabrina REINHART

##### **Tous pour Chassieu**

- Le troisième adjoint, Monsieur Laurent PRIMAULT
- La conseillère municipale, Madame Colette ARCHIMBAUD-GACHE

##### **Chassieu naturellement**

- Le conseiller municipal, Monsieur Alain CHAPPELLE
- Le conseiller municipal, Monsieur Jean-François LEONE

##### **Chassieu, agir local**

- La conseillère municipale, Madame Joëlle PERCET

##### **Conseiller(è)s non-inscrit(e)s**

- La conseillère municipale, Madame Camélia RESSIER
- La conseillère municipale, Madame Marie-Agnès CHAPGIER



Envoyé en préfecture le 13/11/2017

Reçu en préfecture le 13/11/2017

Affiché le **14 NOVEMBRE 2017**

ID : 069-216902718-20171109-D2017\_121-DE

après avoir délibéré par :

- **22 voix POUR**

- **5 voix CONTRE**

*Brigitte SORY*

*Alain CHAPELLE*

*Françoise RITTER*

*Jean-François LEONE*

*Camélia RESSIER*

- **1 ABSTENTION**

*Joëlle PERCET*

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.

Pour copie conforme,

En mairie, le 13 novembre 2017

**Télétransmise à la Préfecture du Rhône et rendue exécutoire le : 13 novembre 2017**

Jean-Jacques SELLÈS



Le Maire,  
Conseiller métropolitain délégué au Sport

## DÉLIBÉRATION

**L'an deux mille dix sept, le neuf novembre à 18h30**

**Nombre de Conseillers en exercice : 29**

**Votants : 28**

Le Conseil municipal de CHASSIEU s'est réuni en session ordinaire,  
À l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques SELLÈS, *Maire*

Date de convocation : 03/11/2017

Présents :

Jean-Jacques SELLÈS, Gérard ARNAUD, Marie-Claude CLOUZEAU, Laurent PRIMAULT, Alain MUTZIG, Sylvaine COPONAT, Patricia LASANTÉ, Jean-Pierre DANGLEHANT, Annie LORNAGE, Geneviève BARBERON, Dominique ERSTER, Bernard DECHENAU, Christiane PASCAL, Thierry GARDETTE, Colette ARCHIMBAUD-GACHE, Michel POËT, Brigitte SORY, Alain CHAPELLE, Françoise RITTER, Jean-François LEONE, Marie-Agnès CHAPGIER, Camélia RESSIER, Joëlle PERCET.

Absent(es) excusé(es) :

Patricia MUR donne pouvoir à Alain MUTZIG, Annie CHAUBE donne pouvoir à Michel POËT, Nicolas CLAISSE donne pouvoir à Jean-Pierre DANGLEHANT, Sabrina REINHART donne pouvoir à Jean-Jacques SELLÈS, Anna AGOSTINHO GABRIEL donne pouvoir à Gérard ARNAUD.

Jean-François ABATE (pas de pouvoir)

Secrétaire de séance : Gérard ARNAUD

**Objet : Délégation de Service Public pour l'exploitation et la gestion de la fourrière animale – Choix du délégataire**

**Délibération n° : 2017\_122**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.1411-1,

Vu la délibération n°2017-42 du 23 mars 2017 portant décision de recours à une gestion déléguée pour l'exploitation et la gestion de la fourrière animale et autorisation de lancement de la procédure de consultation,

Vu l'avis de délégation de service public paru le 04 avril 2017 sur le site Internet de la Ville, sur le profil acheteur marches-publics.info et au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics,

Vu la date limite de retour des offres fixée au 05 mai 2017 à 17h00,

Vu le Rapport d'Analyse des Offres ci-annexé,

Envoyé en préfecture le 13/11/2017

Reçu en préfecture le 13/11/2017

Affiché le

14 novembre 2017

ID : 069-216902718-20171109-D2017\_122-DE

Vu l'avis favorable de la Commission de Délégation de Service Public en date du 25 septembre 2017,

Vu l'avis favorable de la Municipalité en date du 09 octobre 2017,

Vu l'avis favorable de la Commission Ville institutionnelle et fonctionnelle en date du 23 octobre 2017,

Considérant la première place obtenue par la SPA sise 25 quai Jean Moulin, 69 002 LYON ;

Le Conseil municipal :

**Retient** le classement proposé et désigne la SPA comme délégataire du service public de la fourrière animale, pour une durée de quatre années à compter de la notification de la convention ;

**Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention de délégation de service public pour l'exploitation et la gestion de la fourrière animale.

après avoir délibéré à l'unanimité des votants.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.

Pour copie conforme,  
En mairie, le 13 novembre 2017

**Télétransmise à la Préfecture du Rhône et rendue exécutoire le : 13 novembre 2017**

Jean-Jacques SELLÈS



Le Maire  
Conseiller Métropolitain délégué au Sport

## DÉLIBÉRATION

**L'an deux mille dix sept, le neuf novembre à 18h30**

**Nombre de Conseillers en exercice : 29**

**Votants : 28**

Le Conseil municipal de CHASSIEU s'est réuni en session ordinaire,  
À l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques SELLÈS, *Maire*

Date de convocation : 03/11/2017  
Présents : Jean-Jacques SELLÈS, Gérard ARNAUD, Marie-Claude CLOUZEAU, Laurent PRIMAULT, Alain MUTZIG, Sylvaine COPONAT, Patricia LASANTÉ, Jean-Pierre DANGLEHANT, Annie LORNAGE, Geneviève BARBERON, Dominique ERSTER, Bernard DECHENAU, Christiane PASCAL, Thierry GARDETTE, Colette ARCHIMBAUD-GACHE, Michel POËT, Brigitte SORY, Alain CHAPELLE, Françoise RITTER, Jean-François LEONE, Marie-Agnès CHAPGIER, Camélia RESSIER, Joëlle PERCET.  
Absent(es) excusé(es) : Patricia MUR donne pouvoir à Alain MUTZIG, Annie CHAUBE donne pouvoir à Michel POËT, Nicolas CLAISSE donne pouvoir à Jean-Pierre DANGLEHANT, Sabrina REINHART donne pouvoir à Jean-Jacques SELLÈS, Anna AGOSTINHO GABRIEL donne pouvoir à Gérard ARNAUD.  
Jean-François ABATE (pas de pouvoir)

Secrétaire de séance : Gérard ARNAUD

**Objet : Convention de mise à disposition des données de la Chambre d'Agriculture du Rhône**

**Délibération n° : 2017\_123**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'environnement,

Vu l'arrêté n°2000-3261 prescrivant la destruction obligatoire de l'ambrosie,

Vu le projet de convention de mise à disposition des données alphanumériques et géo-référencées relatives aux exploitations agricoles, à leurs localisations et aux noms des exploitants,

Vu l'avis favorable de la Municipalité en date du 09 octobre 2017,

Vu l'avis favorable de la Commission Ville institutionnelle et fonctionnelle en date du 23 octobre 2017,

Considérant que dans le cadre du développement du Système d'Information Géographique (SIG), la Ville de Chassieu souhaite bénéficier des données géographiques relatives aux exploitations agricoles, fournies par la Chambre d'Agriculture du Rhône afin de faciliter les prises de contact avec les exploitants agricoles sur différents dossiers (ambroisie, gestion des bennes communales, gestion des crises sanitaires, etc) ;

Considérant que la Chambre d'Agriculture du Rhône propose à la Ville de Chassieu, une convention afin de définir les modalités techniques de la communication des données numérisées des parcelles agricoles avec le nom des exploitants par laquelle elle accepte de transmettre à la Ville, annuellement et gratuitement, ses données géo-référencées ;

Considérant que la mise à disposition des données géographiques de la Chambre d'Agriculture du Rhône reste gratuite ;

Considérant que cette convention prendra effet à compter de la date de signature ;

Le Conseil municipal :

**Approuve** les termes de la convention ci-annexée ;

**Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition des données numériques géo-référencées relatives aux exploitations agricoles avec la Chambre d'Agriculture du Rhône, ainsi que les éventuels avenants à cette convention.

après avoir délibéré à l'unanimité des votants.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.

Pour copie conforme,  
En mairie, le 13 novembre 2017

**Télétransmise à la Préfecture du Rhône et rendue exécutoire le : 13 novembre 2017**

Jean-Jacques SELLÈS



Le Maire

Conseiller Métropolitain délégué au Sport

Ville de Chassieu

## DÉLIBÉRATION

**L'an deux mille dix sept, le neuf novembre à 18h30**

**Nombre de Conseillers en exercice : 29**

**Votants : 28**

Le Conseil municipal de CHASSIEU s'est réuni en session ordinaire,  
À l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques SELLÈS, *Maire*

Date de convocation : 03/11/2017

Présents :

Jean-Jacques SELLÈS, Gérard ARNAUD, Marie-Claude CLOUZEAU, Laurent PRIMAULT, Alain MUTZIG, Sylvaine COPONAT, Patricia LASANTÉ, Jean-Pierre DANGLEHANT, Annie LORNAGE, Geneviève BARBERON, Dominique ERSTER, Bernard DECHENAU, Christiane PASCAL, Thierry GARDETTE, Colette ARCHIMBAUD-GACHE, Michel POËT, Brigitte SORY, Alain CHAPPELLE, Françoise RITTER, Jean-François LEONE, Marie-Agnès CHAPGIER, Camélia RESSIER, Joëlle PERCET.

Absent(es) excusé(es) :

Patricia MUR donne pouvoir à Alain MUTZIG, Annie CHAUVE donne pouvoir à Michel POËT, Nicolas CLAISSE donne pouvoir à Jean-Pierre DANGLEHANT, Sabrina REINHART donne pouvoir à Jean-Jacques SELLÈS, Anna AGOSTINHO GABRIEL donne pouvoir à Gérard ARNAUD.

Jean-François ABATE (pas de pouvoir)

Secrétaire de séance : Gérard ARNAUD

**Objet : Décision modificative n°2 – Budget principal**

**Délibération n° : 2017\_124**

Vu le budget principal 2017 de la Ville de Chassieu,

Vu l'avis favorable de la Municipalité en date du 09 octobre 2017,

Vu l'avis favorable de la Commission Ville institutionnelle et fonctionnelle en date du 23 octobre 2017,

Envoyé en préfecture le 13/11/2017

Reçu en préfecture le 13/11/2017

Affiché le **14 NOVEMBRE 2017**

ID : 069-216902718-20171109-D2017\_124-DE

Le Conseil municipal :

**Modifie** le budget principal 2017 de la Ville de Chassieu comme suit :

**Section de fonctionnement**

a) Dépenses :

Chapitre 014 : « Atténuation des produits » :

+ 126 500 €

Chapitre 022 : « Dépenses imprévues » :

- 126 500 €

**Soit un total de dépenses de 0 €.**

Cette décision modificative ne modifie pas le montant de la section de fonctionnement et de la section d'investissement du budget 2017.

après avoir délibéré **à l'unanimité des votants.**

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.

Pour copie conforme,  
En mairie, le 13 novembre 2017

**Télétransmise à la Préfecture du Rhône et rendue exécutoire le : 13 novembre 2017**

**Jean-Jacques SELLÈS**



**Le Maire**  
**Conseiller Métropolitain délégué au Sport**

Ville de Chassieu

## DÉLIBÉRATION

L'an deux mille dix sept, le neuf novembre à 18h30

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Votants : 28

Le Conseil municipal de CHASSIEU s'est réuni en session ordinaire,  
À l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques SELLÈS, *Maire*

Date de convocation : 03/11/2017

Présents : Jean-Jacques SELLÈS, Gérard ARNAUD, Marie-Claude CLOUZEAU, Laurent PRIMAULT, Alain MUTZIG, Sylvaine COPONAT, Patricia LASANTÉ, Jean-Pierre DANGLEHANT, Annie LORNAGE, Geneviève BARBERON, Dominique ERSTER, Bernard DECHENAU, Christiane PASCAL, Thierry GARDETTE, Colette ARCHIMBAUD-GACHE, Nicolas CLAISSE, Michel POËT, Brigitte SORY, Alain CHAPPELLE, Françoise RITTER, Jean-François LEONE, Marie-Agnès CHAPGIER, Camélia RESSIER, Joëlle PERCET.

Absent(es) excusé(es) : Patricia MUR donne pouvoir à Alain MUTZIG, Annie CHAUVE donne pouvoir à Michel POËT, Sabrina REINHART donne pouvoir à Jean-Jacques SELLÈS, Anna AGOSTINHO GABRIEL donne pouvoir à Gérard ARNAUD.

Jean-François ABATE (pas de pouvoir)

Secrétaire de séance : Gérard ARNAUD

**Objet : Décision modificative n°1 – Budget annexe M4**

**Délibération n° : 2017\_125**

Vu le budget annexe Locations Industrielles et Commerciales 2017 de la Ville de Chassieu,

Vu l'avis favorable de la Municipalité en date du 09 octobre 2017,

Vu l'avis favorable de la Commission Ville institutionnelle et fonctionnelle en date du 23 octobre 2017,



Le Conseil municipal :

**Modifie** le budget annexe Locations Industrielles et Commerciales – M4 2017 de la commune comme suit :

**Section d'exploitation**

a) Dépenses :

- Chapitre 011 : « Charges à caractère général » : – 150,00 €
- Chapitre 67 : « Charges exceptionnelles » : +150,00 €

**Soit un total de dépenses de 0 €.**

après avoir délibéré à **l'unanimité des votants.**

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.

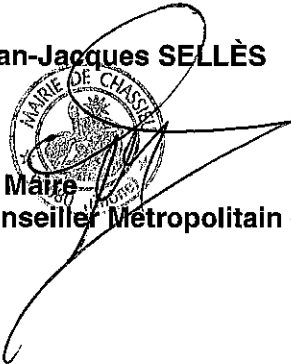
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.

Pour copie conforme,  
En mairie, le 13 novembre 2017

**Télétransmise à la Préfecture du Rhône et rendue exécutoire le : 13 novembre 2017**

Jean-Jacques SELLÈS

Le Maire  
Conseiller Métropolitain délégué au Sport



Ville de Chassieu

## DÉLIBÉRATION

L'an deux mille dix sept, le neuf novembre à 18h30

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Votants : 28

Le Conseil municipal de CHASSIEU s'est réuni en session ordinaire,  
À l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques SELLÈS, *Maire*

Date de convocation : 03/11/2017

Présents : Jean-Jacques SELLÈS, Gérard ARNAUD, Marie-Claude CLOUZEAU, Laurent PRIMAULT, Alain MUTZIG, Sylvaine COPONAT, Patricia LASANTÉ, Jean-Pierre DANGLEHANT, Annie LORNAGE, Geneviève BARBERON, Dominique ERSTER, Bernard DECHENAU, Christiane PASCAL, Thierry GARDETTE, Colette ARCHIMBAUD-GACHE, Nicolas CLAISSE, Michel POËT, Brigitte SORY, Alain CHAPELLE, Françoise RITTER, Jean-François LEONE, Marie-Agnès CHAPGIER, Camélia RESSIER, Joëlle PERCET.

Absent(es) excusé(es) : Patricia MUR donne pouvoir à Alain MUTZIG, Annie CHAUVÉ donne pouvoir à Michel POËT, Sabrina REINHART donne pouvoir à Jean-Jacques SELLÈS, Anna AGOSTINHO GABRIEL donne pouvoir à Gérard ARNAUD.

Jean-François ABATE (pas de pouvoir)

Secrétaire de séance : Gérard ARNAUD

**Objet :** Avenant n°2 au marché n°S-13-36 : « Assurances » – Lot n°3 : « Assurance des véhicules à moteur et des risques annexes »

**Délibération n° : 2017\_126**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code des assurances et notamment son article L.113-4,

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu les budgets de la Ville de Chassieu et de son Centre Communal d'Action Sociale (CCAS),

Vu la convention de groupement de commande Ville – CCAS en date du 22 décembre 2012,

Vu le marché n°S-13-36 : « Assurances » – Lot n°3 : « Assurance des véhicules à moteur et des risques annexes » avec la compagnie d'assurances GROUPAMA prévoyant une cotisation annuelle de 17 297,14 € TTC,

Vu le projet d'avenant n°2 annexé à la présente,

Vu l'avis favorable de la Municipalité en date du 09 octobre 2017,

Vu l'avis favorable de la Commission Ville institutionnelle et fonctionnelle en date du 23 octobre 2017,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appels d'Offres (CAO) en date du 08 novembre 2017,

Considérant l'évolution du parc automobile à assurer ;

Considérant l'augmentation du prix de la cotisation annuelle suite à la révision du prix telle que prévue à l'article 4.1.3.1 du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;

Considérant que le montant du marché sera modifié comme suit :

Montants en € TTC	Ville	CCAS
Montant de la cotisation annuelle 2014	16 920,31 €	376,83 €
Montant de l'avenant n°1	+ 3 051,70 €	+ 1 013,07 €
Montant de l'avenant n°2	+ 1 031,55 €	+ 0,90 €
<b>Nouveau montant</b>	<b>21 003,56 €</b>	<b>1390,80 €</b>
<b>Nouveau montant total du marché</b>	<b>22 394,36 €</b>	

Considérant que le montant du marché initial subi une hausse supérieure à 5 %, relevant de la compétence du Conseil municipal ;

Le Conseil municipal :

**Approuve** la passation de l'avenant n°2 au marché n°S-13-36 : « Assurances » – Lot n°3 : « Assurance des véhicules à moteur et des risques annexes », pour un montant de 1 032,45 € TTC entraînant une hausse du montant initial du marché de 29,47 % ;

**Autorise** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 ;

**Dit** que les crédits sont inscrits au budget 2017, chapitre 011.

après avoir délibéré par :

- **22 voix POUR**

- **6 ABSTENTIONS**

*Brigitte SORY*

*Alain CHAPELLE*

*Françoise RITTER*

*Jean-François LEONE*

*Marie-Agnès CHAPGIER*

*Joëlle PERCET*

Envoyé en préfecture le 13/11/2017

Reçu en préfecture le 13/11/2017

Affiché le **14 NOVEMBRE 2017**

ID : 069-216902718-20171109-D2017\_126-DE

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.

Pour copie conforme,  
En mairie, le 13 novembre 2017

**Télétransmise à la Préfecture du Rhône et rendue exécutoire le : 13 novembre 2017**

**Jean-Jacques SELLÈS**



**Le Maire  
Conseiller Métropolitain délégué au Sport**

Ville de Chassieu

## DÉLIBÉRATION

L'an deux mille dix sept, le neuf novembre à 18h30

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Votants : 28

Le Conseil municipal de CHASSIEU s'est réuni en session ordinaire,  
À l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques SELLÈS, *Maire*

Date de convocation : 03/11/2017

Présents : Jean-Jacques SELLÈS, Gérard ARNAUD, Marie-Claude CLOUZEAU, Laurent PRIMAULT, Alain MUTZIG, Sylvaine COPONAT, Patricia LASANTÉ, Jean-Pierre DANGLEHANT, Annie LORNAGE, Geneviève BARBERON, Dominique ERSTER, Bernard DECHENAU, Christiane PASCAL, Thierry GARDETTE, Colette ARCHIMBAUD-GACHE, Nicolas CLAISSE, Michel POËT, Brigitte SORY, Alain CHAPPELLE, Françoise RITTER, Jean-François LEONE, Marie-Agnès CHAPGIER, Camélia RESSIER, Joëlle PERCET.

Absent(es) excusé(es) : Patricia MUR donne pouvoir à Alain MUTZIG, Annie CHAUVE donne pouvoir à Michel POËT, Sabrina REINHART donne pouvoir à Jean-Jacques SELLÈS, Anna AGOSTINHO GABRIEL donne pouvoir à Gérard ARNAUD.

Jean-François ABATE (pas de pouvoir)

Secrétaire de séance : Gérard ARNAUD

**Objet : Création d'une provision pour risques et charges dans l'affaire Paprec / Ville de Chassieu / TLPE 2016**

**Délibération n° : 2017\_127**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2321-2 et R.2321-2,

Vu l'instruction M14,

Vu le budget principal de la Ville,

Vu l'avis favorable de la Municipalité en date du 09 octobre 2017,

Vu l'avis favorable de la Commission Ville institutionnelle et fonctionnelle en date du 23 octobre 2017,

Considérant l'obligation pour les collectivités de constituer une provision lors de l'ouverture d'un contentieux (provision pour litige, provision pour risque) à hauteur du risque financier estimé par la collectivité ;

Envoyé en préfecture le 13/11/2017

Reçu en préfecture le 13/11/2017

Affiché le **14 NOVEMBRE 2017**

ID : 069-216902718-20171109-D2017\_127-DE

Considérant le recours de la société PAPREC RECYCLAGE contre la Ville de Chassieu contre la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) demandée pour l'année 2016 ;

Considérant un jugement du Tribunal de Grande Instance (TGI) de Lyon en date du 14 juin 2017 qui a donné raison à la commune dans le contentieux l'opposant à la société PAPREC s'agissant de la TLPE 2012 ;

Considérant que cette décision du TGI de Lyon a fait l'objet d'un appel de la part de la société PAPREC ;

Considérant le risque financier de cette affaire au montant du titre émis à l'encontre de la société PAPREC RECYCLAGE pour la TLPE de 2016 d'un montant de 40 992,00 € ;

Le Conseil municipal :

**Approuve** la constitution d'une provision dite « de droit commun » pour un montant de 41 000 € pour faire face aux éventuelles charges dues au risque de remboursement de ces taxes à la société au titre de la TLPE 2016 ;

**Dit** que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 68, compte 6815.

après avoir délibéré **à l'unanimité des votants.**

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.

Pour copie conforme,  
En mairie, le 13 novembre 2017

**Télétransmise à la Préfecture du Rhône et rendue exécutoire le : 13 novembre 2017**

Jean-Jacques SELLÈS



Le Maire  
Conseiller Métropolitain délégué au Sport

## DÉLIBÉRATION

L'an deux mille dix sept, le neuf novembre à 18h30

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Votants : 28

Le Conseil municipal de CHASSIEU s'est réuni en session ordinaire,  
À l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques SELLÈS, *Maire*

Date de convocation : 03/11/2017

Présents : Jean-Jacques SELLÈS, Gérard ARNAUD, Marie-Claude CLOUZEAU, Laurent PRIMAULT, Alain MUTZIG, Sylvaine COPONAT, Patricia LASANTÉ, Jean-Pierre DANGLEHANT, Annie LORNAGE, Geneviève BARBERON, Dominique ERSTER, Bernard DECHENAU, Christiane PASCAL, Thierry GARDETTE, Colette ARCHIMBAUD-GACHE, Nicolas CLAISSE, Michel POËT, Brigitte SORY, Alain CHAPELLE, Françoise RITTER, Jean-François LEONE, Marie-Agnès CHAPGIER, Camélia RESSIER, Joëlle PERCET.

Absent(es) excusé(es) : Patricia MUR donne pouvoir à Alain MUTZIG, Annie CHAUVÉ donne pouvoir à Michel POËT, Sabrina REINHART donne pouvoir à Jean-Jacques SELLÈS, Anna AGOSTINHO GABRIEL donne pouvoir à Gérard ARNAUD.

Jean-François ABATE (pas de pouvoir)

Secrétaire de séance : Gérard ARNAUD

**Objet : Adhésion au groupement de commandes du SIGERLy concernant le géo-référencement des réseaux électriques souterrains**

**Délibération n° : 2017\_128**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 28 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu le décret n°2011-1241 du 05 octobre 2011 relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport et de distribution,

Vu le projet de convention de groupement de commandes du SIGERLy annexé à la présente,

Vu l'avis favorable de la Municipalité en date du 09 octobre 2017,

Vu la délibération n°C-2017-0-6-14/20 du Comité syndical du SIGERLy en date du 14 juin 2017,

Vu l'avis favorable de la Commission Ville harmonieuse en date du 25 octobre 2017,

Considérant le classement des réseaux d'éclairage public en réseau sensible ;

Considérant l'obligation pour les maîtres d'ouvrage en zone urbaine de fournir pour les réseaux sensibles tous les plans de réseaux en classe A à l'horizon 2019 en réponse aux Demandes de Travaux (DT) et Déclaration d'Intention de Commencement des Travaux (DICT) ;

Considérant la volonté du SIGERLy de proposer aux communes membres intéressées de réaliser un groupement de commande pour ces prestations pour des réseaux électriques de toute nature (éclairage public, signalisations tricolores, panneau d'information, vidéo-protection, etc.) ;

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Ville de Chassieu d'adhérer à un groupement de commandes pour le géo-référencement des réseaux existants d'éclairage public ;

Considérant que par sa qualité de coordonnateur du groupement de commandes, le SIGERLy accompagnera la Ville de Chassieu dans la réalisation des travaux d'équipement, d'extension, de renouvellement et de maintenance préventive et curative des réseaux électriques existants ;

Le Conseil municipal :

**Autorise** l'adhésion de la Ville au groupement de commande suscitée ;

**Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement pour le géo-référencement des réseaux électriques souterrains ci-après annexée.

après avoir délibéré par :

- **24 voix POUR**
- **4 ABSTENTIONS**

*Brigitte SORY*

*Alain CHAPELLE*

*Françoise RITTER*

*Jean-François LEONE*

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.

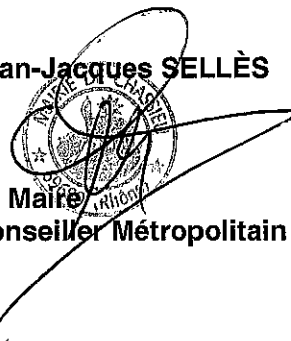
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.

Pour copie conforme,  
En mairie, le 13 novembre 2017

**Télétransmise à la Préfecture du Rhône et rendue exécutoire le : 13 novembre 2017**

**Jean-Jacques SELLÈS**

**Le Maire**  
**Conseiller Métropolitain délégué au Sport**





Ville de Chassieu

## DÉLIBÉRATION

**L'an deux mille dix sept, le neuf novembre à 18h30**

**Nombre de Conseillers en exercice : 29**

**Votants : 28**

Le Conseil municipal de CHASSIEU s'est réuni en session ordinaire,  
À l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques SELLÈS, *Maire*

Date de convocation : 03/11/2017

Présents : Jean-Jacques SELLÈS, Gérard ARNAUD, Marie-Claude CLOUZEAU, Laurent PRIMAULT, Alain MUTZIG, Sylvaine COPONAT, Patricia LASANTÉ, Jean-Pierre DANGLEHANT, Annie LORNAGE, Geneviève BARBERON, Dominique ERSTER, Bernard DECHENAU, Christiane PASCAL, Thierry GARDETTE, Colette ARCHIMBAUD-GACHE, Nicolas CLAISSE, Michel POËT, Brigitte SORY, Alain CHAPPELLE, Françoise RITTER, Jean-François LEONE, Marie-Agnès CHAPGIER, Camélia RESSIER, Joëlle PERCET.

Absent(es) excusé(es) : Patricia MUR donne pouvoir à Alain MUTZIG, Annie CHAUVE donne pouvoir à Michel POËT, Sabrina REINHART donne pouvoir à Jean-Jacques SELLÈS, Anna AGOSTINHO GABRIEL donne pouvoir à Gérard ARNAUD.

Jean-François ABATE (pas de pouvoir)

Secrétaire de séance : Gérard ARNAUD

**Objet : Subvention exceptionnelle accordée à certains territoires d'Outre-mer suite aux passages des ouragans Irma et Maria**

**Délibération n° : 2017\_129**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le budget primitif de la Ville adopté par le Conseil municipal lors de la séance du 15 décembre 2016,

Vu l'avis favorable de la Municipalité en date du 09 octobre 2017,

Vu l'avis favorable de la Commission Ville solidaire en date du 25 octobre 2017,

Considérant les conséquences exceptionnelles liées aux passages des ouragans Irma et Maria sur les îles de Saint-Martin, Saint-Barthélemy et de la Guadeloupe ;

Considérant la volonté de la Ville d'être solidaire avec les territoires sinistrés et d'aider les populations des Antilles victimes des ouragans Irma et Maria, à reconstruire leur cadre de vie ;

Envoyé en préfecture le 13/11/2017

Reçu en préfecture le 13/11/2017

Affiché le **14 novembre 2017**

ID : 069-216902718-20171109-D2017\_129-DE

Le Conseil municipal :

**Octroie** une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000 € aux victimes des ouragans Irma et Maria par le biais d'un versement à la Fondation de France « Solidarité nationale avec les Antilles » ;

**Dit** que les crédits sont inscrits en dépenses au budget principal de la Ville sur le chapitre 67 « Subventions exceptionnelles ».

après avoir délibéré à **l'unanimité des votants**.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.

Pour copie conforme,  
En mairie, le 13 novembre 2017

**Télétransmise à la Préfecture du Rhône et rendue exécutoire le : 13 novembre 2017**

Jean-Jacques SELLES



Le Maire  
Conseiller Métropolitain délégué au Sport